

DIVISION 1 SENIORS MESSIEURS LIGUE

29 & 30 mars 2018 – Charmeil (38)

Conditions de participation

Pour les clubs

Valence Saint Didier, Gouverneur, Bresson, Golf Club de Lyon, Divonne, Lyon Verger, Miribel-Jonage, Trois Vallons, Saint Clair, Lyon-Salvagny, Lyon Chassieu, Bords de Loire. En cas de forfait d'une équipe, elle sera remplacée par une équipe de la division inférieure.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le 14 septembre 1968 (date identique à la Promotion).

Important : les clubs doivent communiquer à la ligue Auvergne-Rhône-Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore seniors entre la date de la compétition et le 14 septembre 2018 pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

Voir règlement général des épreuves fédérales par équipes et de la Ligue AURA.

INTERDICTION de FUMER (voir règlements généraux de la Ligue AURA)

Forme de jeu

Départs : Repères 3 (jaunes).

Phase de qualification - 1er jour

6 simples / stroke-play / 18 trous.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Phase finale pour la titre - 2ème jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Les 2 premières équipes jouent pour le titre.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} jouent pour la 3^{ème} place.

Phase finale pour les barrages - 2ème jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : 5 v 12, 6 v 11, 7 v 10 et 8 v 9.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 13 mars 2018 inclus.

Date limite pour les équipiers : 21 mars 2018 inclus.

Les droits d'engagement fixés à 250 € par équipe, règlement au plus tard le 13 mars 2018 avant minuit, impérativement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

TOUT RETARD DE REGLEMENT ENTRAINERA LA NON PARTICIPATION DE L'EQUIPE.